



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

### COVID19

Pau, le 15/06/2020

#### Maintien des restrictions de circulation aux frontières espagnoles

Étant donné l'évolution favorable de la situation sanitaire en France et en Europe, la France a levé le 15 juin au matin (0h00) l'ensemble des restrictions de circulation à ses frontières intérieures européennes (terrestres, aériennes et maritimes) mises en place pour lutter contre la pandémie de COVID19.

Toutefois et par réciprocité, des restrictions continuent de s'appliquer aux frontières avec l'Espagne. En effet, l'Espagne a choisi de maintenir jusqu'au 21 juin inclus ses restrictions de circulation liées au COVID19 ainsi que l'exigence de quatorzaine pour les passagers aériens en provenance des pays européens.

En accord avec les autorités espagnoles, la France maintient par conséquent les restrictions actuellement en vigueur jusqu'au 21 juin inclus. Jusqu'à cette date, les passagers aériens en provenance d'Espagne sont invités à effectuer une quatorzaine à leur arrivée en France.

Les personnes en provenance du territoire espagnol doivent donc continuer à produire l'attestation de déplacement international dérogatoire et l'attestation sur l'honneur selon laquelle elles ne sont pas atteintes du COVID.

Les contrôles aux points de passage autorisés se poursuivent selon les modalités actuellement en vigueur et pourront donner lieu au refus d'entrée de tout étranger ne satisfaisant pas les conditions d'entrée dans le territoire.

### **Cabinet du préfet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)  
[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

1/1

2 rue du Maréchal Joffre  
64 021 Pau Cédex